

# Fin des tarifs règlementés en juin 2023 pour les ménages : on va payer 10 fois plus !

écrit par Pikachu | 7 janvier 2023



**l'homme libre #JeSoutiensZemmour** 🇫🇷 🇮🇹 🇪🇺 @bertoia1962 · 5 janv. ...

En réponse à @BOROWSKIMIKE et @f\_philippot

en prévision je vais passer à jardiland 🤨









**l'homme libre #JeSoutiensZemmour** 🇫🇷🇮🇹🇪🇺 @bertoia1962 · 5 janv. ...

En réponse à @BOROWSKIMIKE et @f\_philippot

en prévision je vais passer à jardiland 🙄



*Hausse des prix de l'énergie : le bouclier tarifaire prolongé en 2023*

*Publié le 04 janvier 2023 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)*

*Image 1Crédits : Tiko – stock.adobe.com*



*Le bouclier tarifaire mis en place en 2021, et déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2023 pour l'électricité, est reconduit en 2023. Annoncée par le gouvernement en septembre, cette prolongation, destinée à pallier la forte hausse des prix de l'énergie auprès des ménages et des petites entreprises, est confirmée.*

*La loi de finances pour 2023 prolonge une nouvelle fois le bouclier tarifaire, jusqu'au 30 juin 2023.*

*La hausse des tarifs est limitée à 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le gaz, et également à 15 % pour l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.*

*La limitation est supérieure à celle de 2022 (qui était de 4 %) mais elle concerne « tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes ». Cette mesure implique :*

- *une augmentation moyenne des factures de l'ordre de 25 € par mois pour les ménages qui se chauffent au gaz. L'augmentation serait d'environ 200 € par mois sans bouclier tarifaire ;*
- *une augmentation moyenne de l'ordre de 20 € par mois pour les ménages se chauffant à l'électricité, au lieu de 180 € sans bouclier tarifaire.*

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15944>

*Information Florian Philippot [@f\\_philippot](#) sur CNEWS il n'y aura plus de tarifs réglementé électricité et gaz dès le 30 juin 2023 pour les ménages européens. Ca veut que les particuliers connaîtront les prix fois 10 comme les entreprises.*

*– MIKE BOROWSKI (@BOROWSKIMIKE) [January 5, 2023](#)*

en prévision je vais passer à jardiland  
[pic.twitter.com/NxrV14Lr8l](https://pic.twitter.com/NxrV14Lr8l)

– l'homme libre #JeSoutiensZemmour ☐☐ ☐☐ (@bertoia1962)  
[January 5, 2023](#)